

Canton d'Arbois

MAIRIE  
DE

**VILLETTE-LES-ARBOIS**

39600

Tél. : 03 84 37 47 38

communedevillettelesarbois@orange.fr

**COMPTE RENDU DE LA REUNION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 22 OCTOBRE 2015**

Présents : Bernard ONCLE, Marie-Odile FOYET, Pierre AMIET, Dominique GASNER, Yves REYNAUD, Marie Thérèse MOUREY, Monique BRIDAULT, Marie Noëlle SAULDUBOIS, Luc LOUIS, Patrice PICHOT

Secrétaire de séance : Luc LOUIS

La séance est ouverte à 18h30

Le compte rendu de la réunion du 4 septembre 2015 n'ayant fait l'objet d'aucune remarque est adopté.

Ordre du jour :

- Décisions budgétaires modificatives
- Assainissement rue de la Résistance
- Centre communal d'action sociale
- Forêt communale
- Association foncière
- Carte communale
- Voirie Impasse Les Frênes
- Devenir de la Communauté de Communes

1. Décisions budgétaires modificatives

-Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) : il consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées suite à la suppression de la taxe professionnelle. La somme prévue au budget a été sous-évaluée. Il faut procéder au virement de 410 € du chapitre 022 (dépenses imprévues) au chapitre 014.

-Maison Chuard

. cession de la maison : opérations d'ordre à passer pour la vente de la maison (65 000 €)

. le terrain restant (3 320 m<sup>2</sup>): ouvrir des crédits en section d'investissement, en recettes et en dépenses, pour la somme de 73 443,97 € afin d'intégrer le terrain dans le patrimoine de la commune

-Eclairage public impasse Les Frênes: ouvrir des crédits en recettes et en dépenses en section d'investissement pour la somme de 7 865,35 €.

Ces DBM sont adoptées à l'unanimité.

2. Assainissement rue de la Résistance

Mandat avait été donné au maire pour préparer le déplacement de la canalisation d'eaux usées passant en terrain privé (supprimer l'infiltration d'eaux parasites, neutraliser les 2 traversées de ruisseau, avoir une installation sur le domaine public).

Le devis de travaux complémentaires, sur la base du marché passé avec l'entreprise Famy au niveau de la grande rue, est trop élevé pour pouvoir être retenu dans le cadre de l'offre de marché initial. De ce fait une solution plus économique est retenue.

Même si la propriété du mur n'a toujours pas été établie (aucun document n'a été retrouvé à ce jour dans les archives), la commune se voit contrainte de prendre des dispositions.

Dans un premier temps, le mur va être étayé afin qu'il ne puisse pas se déplacer, entraînant la canalisation d'eaux usées et provoquant une pollution de la Cuisance.

Dans un 2<sup>e</sup> temps, il faudra signer une convention avec les époux Serrette pour régulariser la situation et maintenir le passage de l'assainissement dans leur terrain. En contrepartie, la commune prendra en charge la réfection du mur de soutènement.

Les conseillers, à l'unanimité, donnent pouvoir au maire pour mener les négociations et signer les documents nécessaires.

### 3. Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Le conseil d'administration s'est réuni le 8 octobre 2015. MarieThérèse MOUREY informe le conseil que l'organisation mise en place en 2014 est reconduite :

. le repas des aînés (plus de 70 ans) va se faire à la salle des fêtes, le 5 décembre, le service étant assuré par les membres du CCAS

. les colis et les repas portés à domicile ne sont accordés qu'aux personnes ne pouvant pas se déplacer

. un spectacle à destination des enfants fera suite au repas

Les conseillers, à l'unanimité, décident de verser au CCAS la somme de 2 500 € inscrite au budget.

### 4. Forêt communale

-Bilan financier présenté par Mady FOYET.

#### **. Recettes ONF 2014** (en euros)

Vente de bois sur pied 6 136,00

Chasse 45,73

Total 6 181,73

#### **Dépenses ONF 2014**

Investissement : 5 554,10\*

Entretien 180,00

Frais de garderie 4 050,25

Total 9 784,35

Déficit - 3 602,62

\*Plantation parcelle 31 : seuls 40 % des plants ont repris. Le remplacement des manquants est pris en charge par l'ONF.

#### **. Recettes diverses 2014-2015**

Affouage route de StCyr 1 770,00

Taxe affouage 1 670,00

Diverses pénalités 140,00

Vente grumes tombés 375,00

Total + 3 955,00

#### **. Résultat de l'exercice + 352,38**

Les frais de garderie sont calculés en fonction des ventes réalisées en 2013, ce qui explique leur coût élevé.

Un débat s'engage sur les conséquences des coupes blanches en termes de plantation et d'entretien. Il en ressort qu'il faut veiller à une bonne application du programme forestier de l'ONF dans lequel la commune est engagée afin d'éviter de trop gros à-coups.

### 5. Association foncière (AFR)

.Secrétariat : vu la délibération du 16 mars 2004 décidant de facturer à l'association foncière de Villette lès Arbois les heures faites par la secrétaire de mairie pour assurer le secrétariat de l'AFR, il est décidé à l'unanimité de lui attribuer 11 heures complémentaires pour l'année 2015.

.Fauchage